

# SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 08/04/2021
2. Urbanisme : Droit de préemption urbain
3. Eglise protestante de Benfeld : réfection des cloches
4. Taxe finale sur la consommation d'électricité
5. Fermages : redistribution de parcelles
6. Révisions des loyers et des charges locatives
7. Personnel Communal
8. Divers

**Secrétaire de séance :** Cécile GARBACIAK

**Membres présents :** Denis SCHULTZ, Anny SUR-RIEGEL , Pierre SCHNEIDER, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL, Gwendoline HURSTEL, Bruno KIENNERT, Cécile GARBACIAK, Pascal GOERGER, Amandine KALCK ,Valentine HARLEPP, Benoît ANDRES.

**Membres excusés :**

**Martine WALTER, excusée sans procuration,  
Jean-François MAILLOT, excusé avec procuration à Pierre SCHNEIDER,  
Christophe JACOB, excusé avec procuration à Anny SUR-RIEGEL.**

Le Maire propose d'enlever un point à l'ordre du jour :

5. Fermages : redistribution de parcelles

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet :** Approbation du compte-rendu du 08/04/2021

Pierre SCHNEIDER signale concernant le point fermages : redistribution de parcelles, qu'il manque les mots « à signer » dans la phrase « et d'autoriser le Maire à tous les documents y afférents ».

Pierre SCHNEIDER souhaite qu'il soit précisé dans le compte rendu concernant la délibération fermages, redistribution de parcelles :

« Le Maire informe le Conseil qu'il avait enregistré la demande d'attribution de lots agricoles de la part de :

- M. Pascal GOERGER de Sand représentant la SCEA du Panama
- M. Jérôme GERHART de Sand
- M. Valentin KLEIN de Uttenheim
- M. Vincent BOOTZ de Sand
- M. Christian WALTER de Sand

Le Maire précise que la commission en charge de l'agriculture propose au Conseil Municipal de répartir les parcelles en les attribuant en priorité :

- à des exploitants qui ont le siège de leur exploitation dans la commune afin de préserver les exploitations familiales de proximité et de maintenir des agriculteurs dans la commune alors que leur nombre se restreint d'année en année.
- à des exploitants de la commune qui ont perdu récemment du terrain agricole suite à une opération publique de réquisition de terres agricoles pour un projet d'infrastructure publique (route ou zone d'activité)
- à des exploitants qui ont une taille d'exploitation réduite

Il informe aussi le conseil que M. Valentin KLEIN fait valoir, dans un courrier du 21 novembre 2020 qu'il avait « entamé les démarches pour bénéficier des aides à l'installation sur l'exploitation familiale » et qu'il souhaitait au titre de l'article L 411-15 du code rural et de la pêche maritime bénéficier d'un droit de priorité sur ces terres.

Au vu de ces éléments, le Maire propose de retenir les priorités définies par la commission. Le Conseil Municipal approuve ces priorités ».

Le Conseil Municipal moyennant la prise en compte de ces modifications proposées par Pierre SCHNEIDER, adopte à l'unanimité le procès verbal.

**Adopté à l'unanimité**

### **Point de l'ordre du jour N° 2.**

#### **Objet : Urbanisme : Droit de préemption urbain**

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire à l'Urbanisme informe l'assemblée que notre droit de préemption date du 19 mars 1987 et fait mention au zonage du POS avant le zonage du PLU. Il est proposé au Conseil de demander un devis pour faire une nouvelle procédure pour l'instauration du droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à faire une demande de devis auprès de l'ATIP pour une nouvelle procédure pour l'instauration du droit de préemption urbain et à signer tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 3.**

**Objet : Eglise protestante de Benfeld : réfection des cloches**

Fabienne TUSSING, Adjointe au Maire, présente la demande de subvention du 9 avril 2021 de la paroisse protestante de Benfeld pour la réfection des cloches. Le montant des travaux s'élève à 6 937,62 € TTC. Il est proposé au Conseil de verser une subvention de 150 €.

Vu les explications de l'Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'allouer une subvention de 150 € à la Paroisse protestante de Benfeld.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 4.**

**Objet : Taxe finale sur la consommation d'électricité**

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire aux Finances, informe l'assemblée que lors du conseil du 08/09/2015 le Conseil Municipal a fixé le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité(TCFE) à 8,50 %. La loi des finances pour 2021 a simplifié la gestion et le recouvrement de la TCFE. L'article 54 a fixé un coefficient multiplicateur minimum à 4 pour 2021 et allant jusqu'à 8,5 %. A partir de 2022, en l'absence de vote d'un taux supérieur, le coefficient appliqué sera de 6 % pour toutes les collectivités (coefficient possible en 2022 : 6 ; 8 ; 8,5).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE : de maintenir** le coefficient multiplicateur unique sur la taxe finale d'électricité à 8,5 % à partir de 2022.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : Fermages : redistribution de parcelles**

Point retiré en début de séance.

## **Point de l'ordre du jour N° 6.**

### **Objet : Révisions des loyers et des charges locatives**

#### **Logement de Mme EIBEL :**

Suivant le contrat de bail, la règle d'indexation s'applique au 1er juillet.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer pour la période du 1 juillet 2021 au 30 juin 2022 à **409,09 €** (Indice de Référence des Loyers du 4 ème trimestre).

Les charges locatives (eau, ordures ménagères et entretien chaudière), restent fixées à **80 €** par mois.

Néanmoins, l'état des charges versées par Mme EIBEL fait apparaître un trop versé de **150,12 €** que le conseil municipal décide de lui reverser.

#### **Logement de Mme ILHAU:**

Monsieur le Maire rappelle que Madame IHLAU a quitté le logement depuis le 15/02/2021.

L'état des lieux est correct, l'état des charges versées par Mme ILHAU fait apparaître un trop versé de **144,21 €** que le conseil municipal décide de lui reverser ainsi que le remboursement des 15 derniers jours de location du mois de février.

#### **Logement de Mme LUTZ et M. THIBAUT :**

Suivant le contrat de bail, la règle d'indexation s'applique au 1er juillet.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer pour la période du 1 juillet 2021 au 30 juin 2022 à **258,88 €** (Indice de Référence des Loyers du 4 ème trimestre).

Les charges locatives (eau, ordures ménagères et entretien chaudière), restent fixées à **45 €** par mois.

Néanmoins, l'état des charges versées par Mme LUTZ fait apparaître un trop versé de **88,20 €** que le conseil municipal décide de lui reverser.

#### **Logement de Mmes BRUDER et LLAMAS**

Suivant le contrat de bail, la règle d'indexation s'applique au 1er juillet.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer pour la période du 1 juillet 2021 au 30 juin 2022 à **473,30 €** soit **236,65 €** chacune (Indice de Référence des Loyers du 4 ème trimestre).

Les charges locatives (eau, ordures ménagères et entretien chaudière), restent fixées à **70 €** soit **35 €** chacune par mois.

Néanmoins, l'état des charges versées par Mmes BRUDER et LLAMAS fait apparaître un trop versé de **203,59 €** soit 101,80 € chacune que le conseil municipal décide de leur reverser.

## Logement de M. FORSTER :

Suivant le contrat de bail, la règle d'indexation s'applique au 1er Juin.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer pour la période du 1 juin 2021 au 31 mai 2022 à **685,45 €** (Indice de Référence des Loyers du 1<sup>er</sup> trimestre).

Les charges locatives (eau, ordures ménagères et entretien chaudière), restent fixées à **110 €** par mois.

Néanmoins, l'état des charges versées par M. FORSTER fait apparaître un trop versé de **117,92 €** que le conseil municipal décide de lui reverser.

**Adopté à l'unanimité**

## **Point de l'ordre du jour N° 7**

### **Objet : Personnel Communal**

Anny SUR-RIEGEL, Adjointe au Maire, informe l'assemblée, que la Commune a reçu la lettre de démission de Madame Laetitia LLAMAS en date du 19/05/2021 pour rapprochement familial. Cette démission sera effective à partir du 07/08/2021. Elle propose au Conseil pour son remplacement, dans un premier temps, par une mise à disposition du personnel de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour la période du 28/06/2021 au 30/09/2021 à raison d'une durée hebdomadaire de 17h30.

**Vu** l'exposé de l'Adjointe au Maire,  
**Vu** la Convention (jointe),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention telle que présentée.

**Adopté à l'unanimité**

## **Point de l'ordre du jour N° 8**

### **Objet : Divers**

#### **Défifou 2021-Un défi solidaire en vélo :**

Fabienne TUSSING, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée, le Défifou 2021, défi solidaire en vélo, une course d'espoir, une course contre la leucémie ainsi que le déroulement de cette manifestation. Un départ d'étape aura lieu à Sand le samedi 28 mai 2021 à 8h30 devant la mairie pour les conseillers municipaux et enfants du CME disponibles. Il est proposé au Conseil d'allouer une subvention pour l'Association LEUCEMIE FAMILLE 53 de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de 150 € à l'Association LEUCEMIE FAMILLE 53 et de réfléchir à une action avec le CME pour soutenir plus largement l'action de l'association.

**Adopté à l'unanimité**

Points divers :

- Rue du Moulin : après que les habitants de la rue aient nettoyé leur rue , les ouvriers communaux ont ramassé les tas, opération à renouveler éventuellement dans d'autres rues, en accord avec les agents communaux,
- Aire de jeux : toujours non fonctionnelle, en attente de devis et de beau temps pour terminer les travaux,
- Salle multifonctions : encore quelques petits travaux et est sur le point de se terminer,
- AFUA Mittelfeld : lampadaires tordus et un arbre décapité,
- CME : élections le 28/05/2021,
- CME : initiation de pêche avec l'APP de Sand, le 05/06/2021,
- Elections départementales et régionales les 20/06/2021 et 27/06/2021.
- Prochain conseil municipal : le 05/07/2021 à 20 h à la Salle Multifonctions.

Le conseil municipal est clos à 21h28.

